

DEPARTEMENT DU TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MONTECH
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Transmis en
Préfecture le :

30 DEC. 2016

Notifié ou Publié le :

30 DEC. 2016

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication/notification.

L'an deux mille seize, le 29 décembre à 13 h 30, le Conseil Municipal de MONTECH, dûment convoqué le 16 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel (salle de réception de la mairie arrêté n° A.M.2014/09/343), sous la présidence de Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire.

Conseillers : 29

Présents : 23

Procurations : 6

Absent : 0

Votants : 29

Membres présents :

Monsieur MOIGNARD Jacques, Maire

Mmes MM ARAKELIAN Marie-Anne, GAUTIE Claude, LAVERON Isabelle, DAIME Guy
MONBRUN Chantal, TAUPIAC Gérard, LLAURENS Nathalie, CASSAGNEAU Grégory Adjoints.
Mmes. MM. BELY Robert, CARCELLE Corinne, DAL SOGLIO Didier, DECOUDUN Isabelle,
DOSTES Fanny, JEANDOT Philippe, LOY Bernard, RAZAT Christelle, SOUSSIRAT Bruno,
TAUPIAC-ANGE Corinne, RABASSA Valérie, RIESCO Karine, RIVA Thierry, VALMARY Claude.

Membres représentés : Mme BOSCO-LACOSTE Fabienne représentée par Mme MONBRUN

Mme EDET Céline représentée par Mme LAVERON

M. LENGARD Eric représenté par Mme LLAURENS

M. ROUSSEAU Xavier représenté par Mme TAUPIAC-ANGE

M. PERLIN Yves représenté par M. VALMARY

Mme PUIGDEVALL Xaviera représentée par Mme RABASSA

Membre absent excusé : /

Monsieur Grégory CASSAGNEAU est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2016_12_D08

Objet : Tarifs de location de salles et de matériel. (complément à la délibération 2012_02_D13)

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Le rapporteur donne
lecture du rapport suivant :

Vu les articles L 2331-2 à L 2331-4 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°2012_02_D13 du 04 février 2012 relative aux tarifs de location des salles municipales et du matériel,

Considérant la nécessité de préciser que certains matériels sont mis à disposition gratuitement uniquement à des associations Montéchoises,

Considérant la nécessité de fixer des tarifs de location pour des salles ou du matériel qui sont de plus en plus sollicités par des associations, ou des administrés,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité et les propositions, voir tableaux ci-annexés, de la commission « Finances » et de la commission « Associations sportives et vie locale » du 14 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les tarifs pour la location des salles et du matériel tels que précisés dans les tableaux figurant en annexe,

Fait et Délibéré les Jours, Mois et An
que dessus,

Pour Extrait Certifié Conforme,
Montech le 30 décembre 2016

Le Maire,
Jacques MOIGNARD.

TARIFS 2017 - LOCATION STADES ET SALLES

Stades et salles	Tarifs en €							
	1 Jour		2 Jours		3 Jours		Jour supplémentaire	
	Montéchoise	Extérieure	Montéchoise	Extérieure	Montéchoise	Extérieure	Montéchoise	Extérieure
Terrains annexes du stade Cadars * (Sauf le Collège et les associations football, rugby Montéchois)	50,00	70,00	70,00	100,00	95,00	135,00	10,00	20,00
Vestiaires du stade cadars * (Sauf le Collège et les associations football, rugby Montéchois)	100,00	120,00	130,00	150,00	150,00	185,00	20,00	30,00
Salle Municipale du stade Cadars * (Sauf le Collège et les associations Foot Montéchois et Handball Club Montéchois))	50,00	100,00	70,00	130,00	95,00	165,00	20,00	30,00
Terrains annexes du stade Launet * (Sauf associations football, rugby Montéchois)	50,00	70,00	70,00	100,00	95,00	135,00	10,00	20,00
Vestiaires du stade Launet * (Sauf association football, rugby Montéchois)	100,00	120,00	130,00	150,00	150,00	185,00	20,00	30,00
Gymnase Launet + Vestiaires * Sauf les associations Basket et Hand Montéchois)	100,00	150,00	130,00	180,00	160,00	215,00	20,00	30,00
Gymnase du Collège + Vestiaires * Sauf le Collège, les associations Basket et Hand Montéchois)	150,00	200,00	175,00	250,00	200,00	300,00	20,00	40,00
Salle de danse Lafeuillade	0,00	50,00	0,00	100,00	0,00	150,00	0,00	30,00

Le preneur versera à la réservation des locaux un chèque de caution d'un montant de 305 €.

Lieux réservés aux associations, Ligues, District, Comités Départementaux et Régionaux